Canada Province de Québec Municipalité de Durham-Sud

RÈGLEMENT NO 254 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 161 ENTENTE EN MATIÈRE D'URBANISME ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND ET LA MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 2 mai 2016 ;

Attendu que le règlement relatif à une entente en matière d'urbanisme entre la Municipalité régionale de Comté de Drummond et la Municipalité de Durham-Sud date de 1994;

Attendu que la MRC de Drummond demande de remplacer le règlement par une nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hilarius Peter, appuyé par Louis Manseau et résolu que le présent règlement soit adopté :

- **1.** D'abroger le règlement no 161 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme entre la Municipalité Régionale de Comté de Drummond et la Municipalité de Durham-Sud.
- 2. Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Avis de motion: 7 mars 2016

Adoption : 6 juin 2016 Publication : 9 juin 2016